

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, par la Communauté urbaine, aux consorts Canadas qui s'en sont portés acquéreurs en vue de la création de la voie principale permettant la desserte du futur lotissement Canadas, d'une parcelle de terrain de 876 mètres carrés située 41, rue de la Déserte à Saint Priest.

Il s'agit d'une bande de terrain dépendant des parcelles actuellement cadastrées sous les numéros 27 et 28 de la section CE et acquises de la SEMIFAL suivant acte du 31 août 1995, bande de terrain grevée d'une servitude de passage au profit des parcelles enclavées, et du surplus des parcelles sus-indiquées matérialisées actuellement en partie par un chemin de terre.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine céderait la parcelle en cause au prix de 35 000 F ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Vu l'acte d'acquisition passé par la Communauté urbaine le 31 août 1995 ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

Ouï l'intervention du rapporteur précisant qu'il y aurait lieu d'ajouter, à la fin du 3° paragraphe : "admis par les services fiscaux" ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine de l'exercice concerné - compte 211 800 - fonction 651 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,